

AVIS PUBLIC



ORDONNANCE NUMÉRO 2144, 0-23 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance numéro 2144, 0-23 intitulée : *Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de septembre 2021.*

Cette ordonnance entre en vigueur le 14 septembre 2021 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal, le 14 septembre 2021.

**La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate**

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/saint-leonard